

# LE PRECURSEUR,

Journal Constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX.

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du départem.<sup>t</sup> du Rhône,  
1 fr. de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

à LYON, rue St-Dominique, n.º 10 ;  
à PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.º 15.



Lyon, 9 juin.

Notre position devient difficile : la liberté de la presse n'existe plus. — Notre feuille du 8 juin a été saisie aujourd'hui à la poste et dans nos bureaux.

La Tribune, le Courrier de l'Europe, et d'autres journaux de Paris, ont reçu défense de paraître, et les scellés ont été apposés sur leurs ateliers.

C'est un acte de l'illégalité la plus évidente et qui n'a d'analogue que dans les ordonnances du 23 juillet. — Des mandats d'amener ont été lancés à Paris contre plusieurs députés et écrivains.

Nous savons que demain le numéro du Précurseur doit être encore saisi, et que l'arrestation de son rédacteur en chef sera opérée en même tems.

La liberté de la presse est donc anéantie.

Mais il ne sera pas dit que nous ayons reculé devant l'accomplissement d'aucun devoir, et nous userons jusqu'à la fin de tous nos droits : ce serait une insigne lâcheté que de s'humilier devant ces petits coups-d'état du juste-milieu, et nous écrirons librement notre pensée jusqu'au dernier moment, en invoquant l'avenir pour nous faire raison des violences dont nous pourrions être l'objet.

Nous devons même déclarer ici que l'arrestation préalable des écrivains n'étant autorisée par aucune loi, nous aurions regardé en d'autres circonstances comme une obligation rigoureuse de résister par la force à son exécution ; mais aujourd'hui nous ne voulons point, à quelque prix que ce soit, amener un conflit que certaines gens désirent ardemment voir s'engager à Lyon, comme à Paris. Nous voulons que la responsabilité des mesures illégales auxquelles nous allons être en butte, retombe tout entière et clairement sur ceux qui s'en seront rendus coupables.

Nous faisons donc, dès aujourd'hui, nos réserves pour le tems où la justice aura repris son cours.

Il est maintenant trop évident que le gouvernement a cherché des précautions infinies pour changer complètement la couleur des terribles événements dont Paris vient d'être le théâtre. — Les feuilles indépendantes toutes saisies le jour où elles contenaient le récit des faits, les feuilles salariées expédiées le même jour aux préfets par ballots énormes pour être distribuées partout à profusion ; le langage uniforme des journaux ministériels qui se copiaient les uns les autres et qui écrivaient sous un système organisé de mensonge ; leur style violent et ridicule à force d'exagérations, tout cela frapperait des aveugles, et Dieu merci nous ne le sommes pas.

Autant que nous le pourrions ces précautions seraient vaines. A Lyon du moins, la vérité sera connue, et cette atroce comédie sera sifflée par les citoyens indignés.

Or, la vérité, la voici dans sa simplicité. Déjà (on a pu le voir par ce que nous avons écrit hier) nous l'avions soupçonnée sur la seule confrontation des témoignages ; aujourd'hui des renseignements particuliers nous arrivent de plusieurs sources, et nous avons la certitude la plus entière des faits que nous allons avancer.

Premièrement, il n'y avait dans le convoi du général Lamark d'autre conspiration que celle de la police. — Nous portons dès à présent le défi le plus formel et le plus solennel de prouver qu'il y eût complot républicain dans toute cette affaire. L'autorité va se trouver maîtresse de beaucoup de prisonniers et de documents multipliés : il est impossible qu'elle ne parvienne pas à posséder des pièces propres à convaincre tout le monde de la réalité de cette conspiration carlo-républicaine dont elle remplit maintenant ses journaux.

Eh bien ! cette démonstration, nous disons qu'elle ne la fera pas, et nous prions nos lecteurs de se souvenir du défi que nous portons ici. — Ils sauront par-là jusqu'à quel point la faction qui nous gouverne ose se moquer du bon sens public.

En second lieu, et ceci découle naturellement de ce que nous venons de dire, l'agression contre le cortège mortuaire avait été préparée, et les dragons qui ont chargé tout-à-coup avaient été placés auprès de l'Arsenal comme on pose une embuscade qui attend l'ennemi. — Des généraux qui faisaient partie du cortège avaient été avertis par des gens bien informés de se retirer dès qu'on arriverait à l'Arsenal. — Du reste, nous prions de recourir aux extraits de journaux ministériels que nous avons cités, en les réunissant, deux jours avant que les faits fussent venus donner à nos soupçons une si horrible confirmation.

Troisièmement, nous dirons que l'homme qui portait ce drapeau rouge au sujet duquel les journaux salariés ont fait tant de jolies phrases, était tout simplement un agent de police ; nous affirmerons, en outre, que l'homme qui a orné le drapeau rouge d'une énorme couronne d'immortelles est un nommé Borgia, agent de police depuis juillet 1830.

Enfin, comme il n'y avait nul plan républicain, ni parmi

les Amis du Peuple, ni ailleurs, nous déclarons que le combat ne s'est engagé que quand les dragons ont eu exécuté, sans provocation et sans sommation, une charge furieuse sur les masses immenses qui étaient concentrées autour de l'estrade. — Cette attaque inopinée exaspéra la foule où le cri Aux armes ! retentit aussitôt. Le plus grand nombre des spectateurs s'enfuit dans toutes les directions. Une poignée de jeunes gens et d'ouvriers se mit seule en défense. Ils se retirèrent sur le faubourg Saint-Antoine en s'emparant des armes qu'ils trouvèrent sur leur passage et commencèrent cette bataille immortelle où quatre ou cinquante hommes ont tenu tête pendant trente heures à cinquante mille hommes de troupes de ligne et de gardes nationales.

Poursuivis de rues en rues, et habilement poussés sur un seul point, les jeunes gens se sont enfin trouvés resserrés au Cloître St-Méry et sur la place des Innocens ; c'est-là qu'un dernier combat s'est engagé, et ces faibles pelotons, déjà décimés par une journée entière de fusillade, n'ont pu être vaincus et brisés que par une batterie tirant à mitraille pendant plus de trois heures.

Telle est la vérité sur cette effroyable catastrophe.

Il serait maintenant bien inutile de réfuter l'une après l'autre toutes les inventions que les journaux salariés ont reçu l'ordre de publier. La résolution est prise, nous l'avons dit, d'égayer l'opinion ; et c'est en partie pour cela que la mise en état de siège a été décidée, quand déjà tout était fini. On a voulu, par cette mesure extra-légale, couvrir les violences qu'on avait résolu d'employer contre la presse pour étouffer la vérité.

La vérité pourtant ressort éclatante de la seule inspection des événements, et peu à peu l'opinion publique, mieux éclairée, fera justice de cette abominable machination. On va nous emprisonner pour l'avoir dite ; elle n'en deviendra que plus claire, et ce n'est pas inutilement que nous aurons rempli notre devoir.

Il est aussi tout-à-fait superflu d'exprimer ici les sentiments qu'a fait naître en nous la connaissance des faits que nous venons de raconter. Les circonstances commandent le calme, et toute passion, même généreuse, serait un malheur et une faute. — Nous prions donc instamment les citoyens de s'abstenir de toute manifestation qui ne serait pas conforme à la dignité qu'il leur convient de garder. Quand les lois sont violées par ceux qui devraient les défendre, le peuple doit donner une grande leçon par l'exemple de sa soumission à leur autorité.

Nous entrons dans une voie nouvelle ; le pouvoir s'affranchit de toute règle ; il veut user de la violence, et, fier de la victoire, s'imaginant sans doute que Charles X n'est tombé que pour ne s'être pas entouré de suffisantes forces matérielles, il persiste dans un système dont nous n'avons pas cessé de lui signaler les périls.

Au milieu de la guerre civile dont Paris vient d'être le théâtre, trois députés se sont rendus auprès de Sa Majesté pour la supplier de sortir de la voie où de mauvais conseils l'avaient engagée et dont les événements actuels devaient lui démontrer le danger. — Si nous en croyons des correspondants qui ne peuvent ni s'être trompés ni avoir été trompés, le roi aurait fort mal reçu ces messieurs et repoussé rudement des conseils qu'il n'avait point demandés. Sa Majesté aurait même daigné faire remarquer aux députés avec une expression spirituellement railleuse (et selon nous, avec raison, ) que le gouvernement représentatif ne permettait pas que le roi reçût d'avis d'une minorité parlementaire, quelque considérable qu'elle fût et encore moins d'une fraction presque imperceptible dans une chambre qui approuvait en masse le système présentement suivi.

C'est donc à l'opinion qu'il faut demander cette majorité, et aussi aux fautes du pouvoir qui ne peuvent que se multiplier de plus en plus, car on ne rétrograde pas dans la route où il est entré.

Aujourd'hui surtout, le juste-milieu, comme nous l'avons prévu, est enivré de sa victoire. Les journaux ministériels sont vraiment dans le délire, et leurs déclamations sur l'anarchie carlo-républicaine dépassent tout ce qu'on pouvait attendre de ridicule et de forcené. L'un d'eux (la Constitution de 1830) prodigue l'insulte à un vieillard entouré de la vénération des Deux-Mondes, et persifle avec une fauité pleine de cette insolence que donne la protection de la police, les trois députés qui ont cru devoir faire à Sa Majesté la visite dont nous parlions plus haut.

Nous verrons pourtant si le pays se soumettra sans murmure au régime militaire qu'on lui impose ; nous verrons s'il se laissera enlever successivement la liberté de la presse, la liberté individuelle, la liberté de la parole ; s'il verra sans s'émouvoir mettre en état de siège sur les moindres prétextes toutes les villes et les provinces où il plaira au juste-milieu d'exercer son pouvoir arbitraire. — Déjà nous connaissons des gens qui s'inquiètent de voir la capitale mise hors la loi

et livrée uniquement à l'autorité du sabre ; déjà on s'effraie de ces exécutions militaires dont on a voulu se ménager le facile plaisir. — Même les hommes un peu clairvoyants, qui sont dans le juste-milieu, commencent à concevoir quelques doutes sur la durée d'un système qui s'appuie sur de pareils moyens. Pour nous, nous le disons avec une pleine franchise : de quelque horreur que nous ayons été saisis au spectacle de ce qui vient de se passer, nous n'avons jamais espéré plus fermement qu'aujourd'hui le triomphe de l'ordre et de la liberté.

Les patriotes doivent serrer leurs rangs : il n'y a plus de nuances d'opinion en face d'un système tout rouge de sang. — Leur cri de ralliement doit être : la liberté et l'ordre ! l'ordre surtout, car c'est-là le besoin le plus ardent du pays, et nos doctrines seules peuvent y satisfaire ; l'ordre dont nos jongleurs doctrinaires se sont si effrontément attribué le monopole. — Quel ordre, grand Dieu ! que l'ordre des doctrinaires !

La garde nationale de Paris et la troupe de ligne se sont admirablement conduites dans la triste bataille qui vient de finir. Si nous avons donné de justes louanges à l'héroïque désespoir de quelques jeunes gens écrasés par une armée entière, nous ne serons pas assez aveugles pour refuser des éloges à l'ardeur qu'ont montrée l'armée et la faible partie des légions civiques qui ont pris part au combat, quoique leurs balles fussent dirigées sur des amis qui nous étaient bien chers.

Trompées par des machinations de tout genre, elles ont cru réprimer une révolte, quand elles ne faisaient qu'accabler des malheureux qui se défendaient contre une violence illégale ; elles s'imaginaient combattre les alliés des brigands de la Vendée quand elles tiraient sur de braves citoyens ; — mais leur dévouement n'en est pas moins honorable. — Elles croyaient avoir à faire à toute une population, tandis qu'elles n'avaient devant elles que quatre ou cinq cents hommes ; l'intérêt du ministère était d'accroître leur ardeur en grossissant le danger. Le calcul des morts et des blessés les convaincra qu'on s'était moqué d'elles, mais leur triomphe peut avoir été moins périlleux sans que leur courage soit moins glorieux.

Aujourd'hui on va s'efforcer de leur faire croire qu'elles ont remporté une victoire complète sur l'insurrection coalisée, préparée, préméditée des partis carliste et républicain ; on va les gorger d'éloges emphatiques que le bon sens leur fera apprécier à leur exacte valeur ; on va les caresser, les enivrer si l'on peut pour les attacher en séides au système du présent et de l'avenir. Mais ces manœuvres n'auront pas un long succès.

Nous remarquerons d'ailleurs, à cette occasion, que les journaux ministériels commettent une erreur un peu singulière en affirmant que la garde nationale tout entière, intré et extra muros, était accourue sous le drapeau. — Les mêmes feuilles annoncent que le total des combattants, du côté de l'autorité, était de 50,000 ; un peu plus bas elles disent que les troupes de ligne actuellement à Paris s'élèvent à 40,000 hommes. Ce serait donc, à leur compte, 10,000 gardes nationaux sur 95,000 environ dont se composent les quatorze légions, c'est-à-dire un homme sur neuf.

On voit qu'il faut se défier des récits des journaux ministériels. L'opinion sera bientôt éclairée sur tous les points, et les événements de Paris produiront alors sur l'esprit public leur effet naturel.

L'état de siège, pour lequel le gouvernement professait une si profonde aversion quand il s'agissait de l'appliquer à la Vendée, va lui donner à Paris le pouvoir d'étouffer légalement cette presse indépendante contre laquelle on ressent tant de haine. Elle lui offrira de plus la faculté de se défaire, aussi légalement, de quiconque le gêne maintenant ou pourrait le gêner à l'avenir. — Quant à nous, nous nous efforcerons de suppléer à la presse de Paris, devenue muette ; nous sommes heureux et fiers de représenter ici un principe pour lequel la France a prouvé son attachement, et, appuyés sur la loi, nous remplirons sans hésiter des devoirs qui, nous l'espérons, ne nous trouveront pas au-dessous d'eux.

Anselme PETETIN.

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, le 9 juin 1832. à onze heures.

Le ministre de l'intérieur à M. le préfet du Rhône.

Je n'ai pas transmis hier de dépêche télégraphique, parce qu'aucun fait important n'a eu lieu à Paris depuis la veille.

Faites connaître que Paris continue à jouir du plus grand calme et d'une sécurité complète.

Demain le roi doit passer la revue des gardes nationales de Paris et de la banlieue, des troupes de ligne et de la garde municipale.

Le directeur du télégraphe. Signé A. JOURDAN.

Pour copie,

Le préfet du Rhône, GASPARI.

## MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Le maire de Lyon s'empresse de porter à la connaissance de ses concitoyens les nouvelles suivantes, qui sont le résultat de sa correspondance particulière; les journaux du 7, arrivés par le courrier de ce soir, ne donnant que les nouvelles de la veille.

La tranquillité la plus parfaite était rétablie dans tout Paris, le 7 juin à 8 heures du soir, heure du départ du courrier. Le cloître St-Méry, dernier refuge des rebelles, avait été emporté par la garde nationale de Paris, réunie à celle de la banlieue et à la troupe de ligne.

Une profonde indignation anime la capitale contre les auteurs d'un attentat dont l'exécution paraît avoir fait de nombreuses victimes. C'est à cette indignation seule que le gouvernement a cédé en déclarant Paris en état de siège; cette mesure a été réclamée avec des instances tellement unanimes par la population, que le gouvernement, qui s'était d'abord refusé à la mise en état de siège, a cru devoir l'accorder pour quelques jours seulement.

Le cri de *vive Louis-Philippe* ! a été général dans Paris et dans la banlieue. Ce cri, répété par tous les citoyens, annonce le besoin d'ordre et de liberté qui domine le pays.

Vive le roi ! vive la liberté !

Le maire de la ville de Lyon,

PRUNELLE.

Nous ne doutons pas que M. Prunelle ne se soit cru obligé à écrire cette proclamation; mais, comme on le dit homme d'esprit, nous le plaignons sincèrement d'être forcé à publier de pareilles niaiseries et à les signer. *C'est à l'indignation seule de la population de Paris que le gouvernement a cédé en déclarant Paris en état de siège*, etc. En effet, le gouvernement s'est montré jusqu'ici fort empressé de satisfaire les fantaisies de la population ! Or, on avouera que c'est un singulier caprice que celui d'exiger la mise en état de siège quand la guerre est finie, quand l'ordre le plus parfait règne dans la ville ! — Vraiment la population de Paris doit être bien touchée des attentions délicates d'un gouvernement si empressé de contenter ses plus folles volontés !

Les chouans sont de nouveau maîtres de la ville de Château-Gontier; ils se sont emparés de Châteaubourg, bourgade d'Ille-et-Villaine, à l'embranchement des routes de Vitry et de Fougères à Rennes. Partout la communication entre Paris et le chef-lieu d'Ille-et-Villaine est interrompue.

Nous lisons dans une lettre particulière, datée de Paris, 7 juin :

« Hier soir, un homme a été arrêté par un espion pour avoir dit qu'il ne voulait pas lire le *Nouvelliste*, journal payé. Ceci s'est passé devant le café Tortoni. »

Nous demanderons au juste-milieu de Lyon pourquoi il laisse un crucifix fleurdelysé sur le maître-autel de l'église du collège royal. — C'est probablement un symbole de l'alliance carlo-républicaine.

On nous assure que dans la nuit du 7 au 8, des blés, aux environs de Villefranche, ont été fauchés, et des meules de foin incendiées. Nous donnons ce bruit sans en garantir la vérité.

Hier nous avons imprimé, sur la foi de notre correspondant de Paris, que M. Mauguin faisait partie de la députation qui s'est présentée aux Tuileries. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer, à-peu-près à coup-sûr, que le fait n'a pas eu lieu. Aucun journal d'aujourd'hui n'en parle; quelques feuilles ne citent que MM. Lafitte et Odilon-Barrot, d'autres ajoutent M. Arago. La presse subventionnée aurait saisi avec empressement la démarche d'un homme d'une opinion aussi tranchée que M. Mauguin, comme un texte d'adroites déclamations.

Nous avons relevé l'erreur de notre correspondant, parce que les réputations pures sont rares aujourd'hui, et que nous n'aimons pas à voir de tache sur le nom de ceux que nous aimons.

## MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Bordereau des versements faits à la Caisse municipale pour les mesures à prendre contre le choléra.

|                                             |        |    |
|---------------------------------------------|--------|----|
| Collecte de M. Quantin, notaire, du 9 juin. | 528    | 80 |
| Précédemment,                               | 61,444 | 01 |
|                                             | 61,972 | 81 |

On lit dans les journaux ministériels :

Il y a eu ce soir une nombreuse et brillante réception au palais des Tuileries. On y remarquait une grande quantité de hauts personnages qui ne s'y étaient pas montrés depuis longtemps.

On lit dans le *Courrier Français* :

Notre position est changée. Les scellés ont été mis sur les presses de trois journaux, et ils ont reçu l'interdiction de cesser de paraître. Une descente de troupe a eu lieu au National pour arrêter M. Carrel et saisir ce journal; le *Journal du Commerce*, le *Courrier Français* et quelques autres journaux ont été saisis. Le *Courrier Français* n'avait trouvé que des accents de douleur pour les désastres d'hier; ce ne sont point ces paroles qu'on peut lui imputer à crime, c'est donc uniquement sa qualité de journal de l'opposition. Ces saisies qui se renferment encore dans le cercle de la légalité, peuvent être suivies demain d'une interdiction extra-légale de paraître à l'avenir. La presse n'est plus sous le régime de la loi; le ministère veut faire peser sur elle les conséquences de sa triste victoire. Nous avons toujours pensé que c'était une des périodes par lesquelles nous avions encore à passer. Ce moment est venu. Bientôt sans doute le gouvernement nous dira ce qu'il compte faire de la presse périodique.

Le *Temps*, journal royaliste, est lui-même indigné des crimes du juste-milieu victorieux. Nous le citons d'autant plus volontiers qu'il n'est pas de notre couleur:

« L'ordre règne dans Paris : mais à quel prix, grand Dieu ! Soixante mille hommes sous les armes, vingt-quatre heures de combats acharnés, tout un quartier riche et commerçant à demi détruit par le canon, des pertes cruelles dans les rangs de la milice citoyenne et de l'armée, les portes d'un temple dispersées en éclat par la mitraille, et les malheureux qui s'y retranchaient massacrés sur les marches du sanctuaire ! Représailles sanglantes des deux côtés, et qu'excuse à peine l'emportement de cette lutte héroïque.

» Point d'éloge, point de récrimination; ce serait insulter au deuil de tant de familles. Enterrons nos morts, et comptons ce que coûte la guerre civile.

» C'est-là, en effet, que tendent tous les partis, les carlistes par l'intrigue, les républicains par les violences, le pouvoir par l'enivrement qui suit l'abus de la force.

» Ainsi nous n'aurions échappé à ce danger que pour le courir de nouveau.

» Si la république eût triomphé dans le conflit, nous avions à défendre l'ordre; les républicains vaincus, c'est la liberté qui est en péril.

» Le pouvoir s'enivrera de sa victoire. L'orgueil de commander et de vouloir commence pour lui où finirent les illusions de Charles X, à un conflit dans les rues entre des citoyens et la force armée.

» C'est le moment des concessions; on peut les faire avec dignité, dès qu'elles ne paraissent plus arrachées par les circonstances.

» Il semble, au contraire, que le gouvernement comprenne moins que jamais la liberté, et qu'il veuille se jeter dans des voies d'exception. Ce matin, les commissaires de police ont exécuté de point en point les ordonnances du 25 juillet. Ce qui s'est passé à la *Tribune*, à la *Quotidienne* et au *Courrier de l'Europe*, ne s'accorde avec aucune des lois sur la presse. On a brisé les formes avant publication, on a mis les presses sous le scellé, quoique la loi de 1819 ne permette que la saisie pure et simple du numéro incriminé. Ainsi la révolution nous donne pis que la censure.

» On rapporte que l'ordonnance qui déclarait Paris en état de siège, déjà signée à minuit, a été révoquée ce matin à huit heures. Y pensez-vous ? Paris en état de siège ! Paris, la ville du commerce et de l'industrie ! Autant vaudrait jeter un interdit sur tout le royaume.

Et de fait, nous ne voyons pas en quoi la mise en état de siège eût étendu les façons d'agir du ministère. Quand on lance à toute volée des canons dans les rues; quand un ministre, au dire du journal du soir, ne donne que dix minutes à des jeunes gens justement irrités pour capituler, et ce terme écoulé n'accorde plus de quartier, certes il a trouvé le moyen d'établir un régime exceptionnel sans s'embarrasser des lois qui l'autorisent.

Que dire du sang-froid avec lequel le journal ministériel du soir raconte que quatre prisonniers faits par la garde nationale ont été fusillés à l'instant sur le boulevard ? Voilà certes une justice expéditive et peu soucieuse des formes. Qu'est-ce donc après cela que les commissions militaires, et comment procureraient-elles plus de mille arrestations en un jour, nombre auquel vient d'atteindre la police ?

On assure que trois députés de la réunion Lafitte, admis auprès du roi, ont cherché à lui faire comprendre combien la situation était grave. Ils ont parlé avec courage et sincérité dans l'intérêt du trône et du pays. Ce langage a été peu entendu; des illusions nouvelles s'y opposaient. On songeait à dompter la presse qui est toujours pour le pouvoir la dixième plaie de M. Salaberry, et à commencer contre les opinions dissidentes une petite terreur de juste-milieu.

Cette démarche de l'opposition parlementaire devait obtenir plus de succès; pendant que l'opposition extra-légale protestait à sa manière, il convenait de lui savoir gré de se rapprocher du pouvoir.

Quant à nous, qui n'avons pas attendu la défaite des anarchistes pour embrasser la cause du pays et de la dynastie, nous ne garderons pas le silence aujourd'hui que les ennemis de cette cause sont vaincus.

» Nous dirons au roi que toute la gloire de Napoléon ne put faire oublier qu'il avait tiré sur le peuple en vendémiaire. Louis-Philippe y réussira-t-il par la clémence ?

» Il y des masses à satisfaire, des besoins moraux, des intérêts à ménager. Des hécatombes de jeunes gens n'atteindraient pas ce but; ils ont montré d'ailleurs des convictions intrépides, et cette qualité n'est pas si commune. Au surplus, la liberté légale va reprendre son cours: ses amis vrais ne reculeront pas devant leurs devoirs.

Une réunion de députés a eu lieu hier soir et ce matin chez M. Lafitte.

Il avait été décidé dans la seconde réunion qu'une commission composée de MM. Odilon-Barrot, Jollivet, Lafitte et Arago se rendrait aux Tuileries.

Plusieurs députés avaient manifesté le désir que dans une déclaration écrite on protestât contre le système du 15 mars.

Parmi ces députés, on nous cite MM. Odilon-Barrot, Jollivet, Taillandier, Thouret, Bacot, Degouve de Nuncques, Bellaigue, etc. etc.

La réunion, ayant appris avant de se séparer l'issue des déplorables événements qui ont désolé la capitale, a pensé que toute démarche ultérieure devenait sans objet.

## Evénements de la journée

6 JUIN.

Dans un dernier post-scriptum daté de trois heures et demie du matin, nous disions hier : « La fusillade est de nouveau engagée dans la rue Montmartre. » Voici ce qui se passait à cette heure dans ce quartier :

Une forte barricade avait été établie à l'extrémité de la rue des Vieux-Augustins. Elle était défendue avec une extrême énergie et soutenue par le feu d'une quarantaine de personnes enfermées dans le passage du Saumon. A l'issue du conseil des ministres, qui ne s'est terminé qu'à deux heures et demie du matin, l'ordre a été transmis aux chefs militaires de procéder immédiatement à l'enlèvement des barricades dans toutes les rues. C'est en conséquence de cet ordre que la barricade de la rue des Vieux-Augustins a été attaquée avec une grande vigueur. Elle a été emportée non sans perte d'hommes, et presque au même moment l'entrée du passage du Saumon a été forcée, et trente personnes ont été saisies au moment où elles s'efforçaient de s'échapper.

Dans presque tous les quartiers l'enlèvement des barricades a été opéré sans beaucoup de difficulté; seulement au faubourg St-Antoine la résistance a été assez puissante pour qu'on ait cru devoir renoncer à une nouvelle attaque, et se borner à empêcher toute communication entre les habitants de ce faubourg et les autres quartiers.

L'artillerie venue de Vincennes a fait un détour pour ne pas traverser le faubourg St-Antoine.

Des dispositions extraordinaires avaient été prises pendant la nuit; la garnison de Paris avait été renforcée de tous les régiments des garnisons dans un rayon de quinze lieues. Les troupes, à leur arrivée, bivouaquaient sur les places. Plusieurs officiers-généraux, étrangers à l'état-major de la 1<sup>re</sup> division, avaient reçu des commandements. Le lieutenant-général Cavaignac avait été mis à la tête d'une brigade de grosse cavalerie, formée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de carabiniers. Une seconde brigade de grosse cavalerie, formée des 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> cuirassiers, avait été mise sous les ordres de M. le maréchal-de-camp marquis de St-Simon. M. le lieutenant-général vicomte Tiburce Sébastiani a pris le commandement d'une division d'infanterie formée des 3<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> léger, et du 42<sup>e</sup> de ligne.

A quatre heures du matin le rappel a battu dans tous les quartiers, les gardes nationales se sont présentées en assez grand nombre. Toutes les légions ont été conduites dans la cour des Tuileries. A sept heures S. M. les a passées en revue. Le roi a été parfaitement accueilli. Les cris de *vive le roi* ! mêlés de ceux à bas les carlistes ! n'ont pas cessé de retentir pendant que S. M. parcourait le front des lignes, encourageant par des paroles bienveillantes les officiers et les gardes nationaux. Des cartouches ont été distribuées à la garde nationale.

Quelques gardes nationaux de la banlieue étaient venus se réunir à la garde nationale parisienne.

Pendant ce temps les républicains, abondamment pourvus de munitions enlevées hier à la poudrière du boulevard de l'Hôpital, s'étaient réunis et se préparaient à soutenir l'attaque. Des barricades renversées pendant la nuit avaient été relevées malgré la résistance des postes trop peu nombreux qui avaient été laissés dans tous les quartiers. Il en avait été aussi formé d'autres dans plusieurs quartiers.

A dix heures et demie le mouvement des troupes a commencé dans toutes les directions. A onze heures du matin le boulevard depuis la porte St-Martin jusqu'à la Bastille était couvert de gardes nationaux et de troupes de ligne. Les quais étaient également occupés. Les républicains se retiraient devant la troupe et opéraient un mouvement de concentration. Pendant toute la matinée des coups de fusil avaient été échangés, mais sans dommages considérables. Ce n'est que vers midi et demi que la fusillade s'est engagée sérieusement sur tous les points. Une malheureuse femme, demeurant rue de la Verrerie, n<sup>o</sup> 52, a été l'une des premières victimes. Le feu était soutenu principalement par les troupes de ligne portées sur les quais et par ceux des républicains qui défendaient les barricades de la rue des Arcis.

A midi trois quarts les républicains, qui déjà depuis le matin s'étaient retranchés dans le cloître St-Méry et avaient garni toutes les rues adjacentes, se sont emparés de l'église, s'y sont fortement barricadés, ont sonné le tocsin et ont commencé un feu très-vif par toutes les ouvertures.

A une heure la troupe de ligne a exécuté un feu de file des quais sur la rue des Arcis, et s'est portée au pas de charge, la baïonnette croisée, sur la principale barricade de la rue des Arcis. Reçue par une décharge presque à bout portant, elle a été forcée de reculer. Un garde national de la banlieue ayant été surpris, s'est rendu et a livré ses armes et ses cartouches; il ne lui a été fait aucun mal.

Les républicains, après une résistance qu'il faut appeler héroïque, ont demandé à capituler, il leur a été répondu qu'il fallait qu'ils se rendissent à discrétion. Dix minutes leur ont été accordées pour se résoudre à ce parti. Les dix minutes se sont écoulées sans réponse; et la canonnade a été reprise; bientôt de larges brèches ont été faites aux retranchements, et la porte de l'église a éclaté sous les coups redoublés de l'artillerie. Les républicains se défendaient encore; des pelotons d'infanterie de ligne et de garde nationale de la banlieue ont été conduits à l'attaque par des officiers supérieurs. A cinq heures, la position qu'une valeur extraordinaire avait rendue formidable, a été emportée.

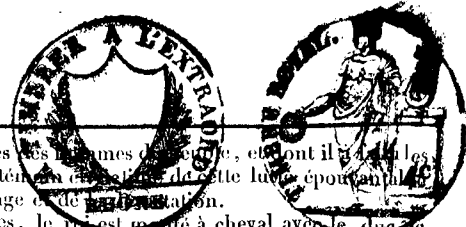
Cette victoire, nous assure-t-on a coûté beaucoup de sang. On nous cite plusieurs officiers supérieurs qui auraient été ou tués ou grièvement blessés. Toutes les compagnies de la garde nationale comptent, ajoute-t-on, plusieurs blessés. Nous avons appris qu'un assez grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs élèves de l'école polytechnique, ont été arrêtées.

L'exagération se mêle nécessairement à tous les récits qui nous ont été faits; déjà trop de malheurs sont vérifiés pour que nous ne nous abstenions pas de rapporter tout ceux qui, nous l'espérons, ne se vérifieront pas.

A cinq heures, les républicains ne conservaient plus qu'un seul poste. Ils tenaient encore dans un restaurant de la place du Châtelet; mais la fusillade ayant presque tout-à-fait cessé, nous devons croire que ce poste a été rendu. Nous ne pouvons néanmoins rien affirmer, car il nous a été impossible de pénétrer jusque-là.

A une heure, de fortes colonnes sont arrivées dans toutes les directions; les bataillons de la garde nationale étaient encadrés dans de forts pelotons de troupes de ligne. La fusillade a repris aussitôt avec une nouvelle vivacité; la barricade de la rue des Arcis a été enlevée après une forte résistance. Le plus grand nombre de ceux qui la défendaient sont parvenus à gagner les retranchements du cloître St-Méry. Dans cet engagement beaucoup de personnes ont été tuées ou blessées.

Ce premier succès obtenu, la garde nationale de Paris a été chargée d'éclairer tous les environs du cloître St-Méry. Elle s'est acquittée de cette mission avec une constance et un courage admirables. En même temps de profondes colonnes ont été dirigées pour attaquer le cloître et l'église St-Méry. Trois bataillons de la garde nationale de la banlieue se



sont avancés d'abord, et repoussés, se sont retirés en désordre. Un bataillon de la ligne a été également fort maltraité dans une attaque semblable.

A deux heures et demie une batterie d'artillerie a été amenée et a pris position : la canonnade a commencé. Les canons étaient pointés sur la principale porte de l'église, sur les retranchemens du cloître et sur deux maisons de la rue St-Martin, n° 142 et 144, desquelles partait un feu meurtrier. Ces deux maisons ont souffert d'horribles dégâts; quelques compagnies d'infanterie sont parvenues à y pénétrer et ont immolé, nous assure-t-on, une grande partie de ceux qui s'y étaient renfermés et qui persistaient à se défendre.

La canonnade sur les retranchemens du cloître a été continuée avec vigueur. Quelques personnes nous rapportent que le maréchal ministre de la guerre, venu sur les lieux, a ordonné lui-même les principales dispositions de ce funeste engagement. Suivant d'autres récits, c'est M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani qui a dirigé toutes les opérations.

De six à sept heures, beaucoup de bataillons de la garde nationale et de la ligne sont rentrés. Ils étaient salués à leur passage des cris de *Vive le roi ! Vive la garde nationale ! Vive la ligne !* Les différens corps échangeaient ces cris en se croisant.

Ce soir on entend bien encore de loin en loin quelques coups de fusil, mais qui ne présentent rien d'inquiétant. Les boulevards, les rues et les places sont soigneusement gardés. (Le Temps.)

A midi, le roi est monté à cheval; S. M., accompagnée de M. le duc de Nemours, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce, du maréchal Gérard, de ses aides-de-camp et officiers d'ordonnance, et de plusieurs pelotons de carabiniers, de dragons et de gardes nationaux à cheval, a parcouru la rue de la Paix, la place Vendôme et les boulevards. Les cris de *Vive le roi !* ont retenti partout sur le passage de S. M.

On nous assure que dans un des groupes qu'a rencontrés le roi, quelques voix éparées ont fait entendre les cris : *A bas le roi ! S. M. a poussé son cheval dans ce groupe, s'y est arrêtée et a dit : Voici le roi, ceux qui lui en veulent peuvent s'expliquer avec lui.*

Le roi a passé devant plusieurs barricades. Pas un coup de fusil n'a été tiré. (Idem.)

Après les réflexions et le récit du *Temps*, nous donnons l'opinion et l'historique du *Journal du Commerce*. Dans un procès si important, toutes les pièces sont du plus haut intérêt :

«Témoins du spectacle magnifique étalé aux obsèques du général Lamarque, du concours inouï qui se pressait autour de son cercueil, de l'enthousiasme unanime dont ces masses profondes étaient pénétrées, nous avons cherché à retracer le tableau fidèle de cette cérémonie, sous l'inspiration du sentiment général dont nous avons pris notre part. La description sincère de ce grand deuil national qui contrastait avec le souvenir récent de l'indifférence populaire dans une occasion toute semblable, pouvait bien ne pas plaire à une certaine opinion politique, à laquelle elle offrait un point de comparaison fort désavantageux. Mais nous n'allions pas jusqu'à supposer qu'un récit exact pût provoquer la susceptibilité de la police judiciaire. Malheureusement notre mission d'historien nous forçait de raconter les scènes déplorables qui sont venues terminer par une sanglante collision une solennité funèbre qui s'était ouverte sous les auspices de la concorde et de la piété publique. Nous avons assisté à ce commencement d'hostilités lamentables entre la troupe et les citoyens. Nous avons dit ce que nos yeux ont vu, ce qui s'est passé sur le point où nous étions spectateurs; nous en avons fait la relation avec conscience et loyauté. M. le procureur du roi a pris à partie notre franchise. Un commissaire, muni d'un mandat de M. le juge d'instruction Zangiacomi, est venu saisir notre feuille, et elle n'a pu partir à la poste.

Nous cherchons les passages qu'on se propose d'incriminer, et qu'on ne nous a pas signalés encore. Et avec la meilleure volonté de nous faire à nous-mêmes bonne et sévère justice, nous avons beau scruter nos intentions dans notre for intérieur, et disséquer l'expression de notre pensée, nous n'y pouvons trouver ni le corps ni l'ombre d'un délit.

C'est pourtant une triste chose de voir le gouvernement contraint à s'enfoncer et à se circonscrire de plus en plus dans son fatal système, et étendre de jour en jour davantage le cercle de ses persécutions légales. On a frappé d'abord les opinions républicaines; on arrive à s'armer contre les constitutionnels dissidens. Par ces opérations successives, le gouvernement de juillet prépare sa solitude dans le pays; on l'a souvent répété : c'est par-là que la restauration s'est perdue.

Récapitulons cependant nos assertions d'hier pour y chercher les griefs que l'autorité peut avoir à nous reprocher. Ce sera aussi un moyen d'instruire nos lecteurs des départemens, de faits qu'il ne nous a pas été permis de leur apprendre 24 heures plus tôt.

Nous avons admiré l'attitude de cette population paisible qui, sans l'intervention de la police, s'était rangée avec un ordre admirable, en se conformant au programme des commissaires. Nous avons applaudi à cette fusion de tous les ordres, de toutes les classes, à cette fédération de tous les peuples, qui étaient représentés par leurs proscrits autour de la dépouille d'un ami de la liberté européenne. Nous avons remarqué qu'au milieu de l'élan de la reconnaissance populaire le pouvoir s'était tenu à part, et que les anciens amis, les anciens compagnons d'armes du défunt, qui siègent aujourd'hui au conseil, n'avaient pas eu la générosité d'oublier devant une tombe des dissentimens politiques, et d'honorer d'un dernier souvenir un homme de tribune et d'épée, qui combattit quarante ans pour une cause qui fut aussi la leur. Cela est triste à rappeler, mais cela est vrai. Il est également vrai que la rancune du gouvernement a été poussée plus loin, et que différentes circonstances ont trahi le mauvais vouloir dont il était animé. A la place Vendôme, le poste

de l'état-major avait reçu l'ordre de ne pas rendre à Lamarque les honneurs militaires; car, sans un ordre formel, comment le poste se serait-il refusé à remplir ce devoir. Nous devons signaler ce fait.

» Nous avons dit que quelques-uns des sergens de ville profanaient en quelque sorte le cortège par une contenance menaçante et une surveillance tracassière. Nous avons rapporté que l'un d'eux avait voulu arracher une bannière dont la devise ne portait rien de répréhensible, et que cette agression imprudente avait seule déterminé la scène fâcheuse qui en était résultée. Ce fait est de notoriété publique. Si cet agent ne se fût emporté que contre l'arborisation du bonnet rouge, nous aurions des premiers applaudi à sa juste indignation; mais ce signe malheureux n'a paru que plus tard; comme le général Lafayette, nous l'avons vu avec douleur, et nous avons exprimé notre répugnance pour cet emblème néfaste. Nous gémissons encore que son apparition soit venue mêler d'horribles souvenirs à la pieuse cérémonie qui se célébrait devant le pont d'Austerlitz. Peut-être faut-il attribuer l'engagement qui a eu lieu à la vue de ce signe menaçant. Mais nous avons constaté que ceux qui avaient arboré cet étendard étaient isolés et sans influence parmi ces milliers de citoyens entassés sur cet immense théâtre. Ce que le peuple applaudissait, c'étaient les honneurs rendus au général Lamarque, c'étaient les trophées déposés sur son cercueil, c'étaient ces drapeaux de tous les peuples qui s'inclinaient devant ses glorieux restes, et qui rappelaient les malheurs de la liberté et les glorieux efforts du général pour la secourir; c'étaient les paroles du général Lafayette, du maréchal Clauzel et de tous les éloquens interprètes de la reconnaissance nationale. Voilà ce qui excitait l'enthousiasme; mais une pensée se manifestait partout : arrière le bonnet rouge !

S'il est vrai que l'imprudente arborisation de ce signe ait été considérée par l'autorité comme une menace et une provocation, et qu'elle ait déterminé l'emploi de la force et le déploiement des dragonades, il y avait là une rigueur inutile; le mépris des masses faisait assez justice de ce plagiat de 93. Il fallait d'ailleurs songer qu'il y avait une profondeur immense de citoyens inoffensifs à traverser pour parvenir jusqu'à ce petit groupe insurrectionnel; il fallait fouler aux pieds des gardes nationaux, des citoyens tranquilles, des femmes, des enfans, des vieillards, réunis dans la seule pensée d'honorer un cercueil. Il y avait des milliers de têtes innocentes à frapper pour atteindre un de ceux qu'on regardait comme coupables; et ce sont, en effet, pour la plupart, ces spectateurs paisibles qui ont essuyé la charge de cavalerie. Nous répétons que rien n'avait motivé, dans l'endroit où a eu lieu cet emploi de la violence.

Quant à nous, du moins, qui étions sur les lieux de la scène, aucune démonstration hostile de la part des citoyens n'avait frappé nos yeux; aussi avons-nous dit qu'on avait chargé sans sommation préalable et sans provocation connue. C'est ce que répétaient des centaines de gardes nationaux mis en fuite par cette brutalité inattendue, et qui criaient partout : *Aux armes !* Il n'y a que le sentiment de l'injustice qui puisse produire une telle irritation. C'est ce sentiment qui a mis les armes à la main même des amis de la royauté de juillet, et donné quelque aliment à cette lutte déplorable, qui a ensanglanté la soirée d'hier et la journée d'aujourd'hui. Nous avons reconnu dans cet usage intempestif de la force armée, ce système malheureux qui a si souvent mis aux prises le citoyen et le soldat. Est-ce notre crime ? mais cette tendance funeste du pouvoir a été souvent flétrie à la chambre; et nous n'avons été en ceci que l'écho de la tribune parlementaire. Si M. le procureur du roi était dans les délais voulus, il pourrait faire saisir plusieurs de nos comptes-rendus des discussions de cette session. Cette poursuite serait plus motivée que celle qu'il prétend diriger contre notre numéro d'hier.

La trêve de la nuit n'a pas été de longue durée. Vers quatre heures du matin, la fusillade a recommencé dans la rue Montmartre, au passage du Saumon, dans les quartiers St-Martin et St-Antoine. L'autorité avait décidé la veille et pendant la nuit toutes les mesures les plus efficaces pour comprimer l'insurrection républicaine, et la renfermer dans un cercle étroit où il serait possible de lui porter un coup décisif. Plusieurs régimens tenant garnison aux environs de Paris avaient été mandés : on avait fait venir de Vincennes trois batteries d'artillerie : dès la pointe du jour le rappel avait battu dans tous les quartiers, et la garde nationale était sous les armes.

Après plusieurs engagements assez vifs sur divers points, la garde nationale et la troupe de ligne, qui partent ont opéré simultanément, se sont rendues maîtresses de toute la ligne des boulevards : un grand nombre de barricades, élevées dans le faubourg St-Antoine, ont été enlevées et détruites. A midi, l'action était vivement engagée vers l'Hôtel-de-Ville, le pont Notre-Dame et la place du Châtelet. A deux heures, le combat se trouvait concentré entre le quartier des halles, les rues St-Martin, Aubry-le-Boucher et le cloître St-Méry; là, une centaine d'hommes, ouvriers et jeunes gens, se sont barricadés et ont opposé une résistance désespérée aux forces considérables chargées de s'emparer de cette position.

M. le ministre de la guerre s'est, dit-on, porté sur les lieux de sa personne pour diriger l'attaque. Plusieurs assauts de la troupe de ligne et de la garde nationale ayant été repoussés par eux, il a fallu employer l'artillerie sur deux points pour détruire les barricades. Vers quatre heures, la résistance opiniâtre des assiégés a dû céder au nombre. Quelques-uns ont été tués ou pris; d'autres sont parvenus, dit-on, à s'échapper.

Dans les rues environnantes, de nombreuses barricades ont été enlevées, non sans effusion de sang. Cette opération, qui a coûté à la garde nationale et à l'infanterie de ligne bon nombre de morts et de blessés, a été exécutée sous le feu dirigé des croisées de plusieurs mai-

sons dont s'étaient emparés les républicains, et dont ils ont fait un déloger. Tout le quartier tenait sous le coup de cette lutte épouvantable, porte l'empreinte du carnage et de l'effusion de sang.

Ce matin, à neuf heures, le roi est monté à cheval avec le duc de Nemours et les ministres de la guerre, de l'intérieur et des travaux publics. Il a passé en revue les troupes de toutes armes, rassemblées sur le Carrousel. S. M. s'est ensuite dirigée par la rue de la Paix vers les boulevards. Des cris de vive le roi ! l'ont accueilli sur son passage.

Le *Nouvelliste* raconte l'anecdote suivante, que nous donnons sur son témoignage : « Des groupes innombrables que le roi a parcourus, on criait *vive le roi !* Dans l'un de ces groupes, quelques voix éparées ont crié : *A bas le roi ! la tête du roi !* Alors le roi s'est enfoncé dans ce groupe, s'est arrêté et a dit : *Voici le roi ! ceux qui lui en veulent peuvent s'expliquer avec lui !* »

La même feuille ajoute que l'on s'attend à un dernier coup pour cette nuit. A l'heure où nous écrivons (une heure du matin) rien n'est heureusement venu confirmer cette prévision. Le *Nouvelliste* dit encore que plus de mille arrestations ont eu lieu sur tous les points de Paris.

Une réunion de députés a eu lieu hier soir et ce matin chez M. Laffitte. Ces députés ont chargé MM. Laffitte, Arago et Odilon-Barrot de se rendre auprès du roi. Les honorables membres ont eu, à ce qu'on assure, une longue conversation avec S. M. au sujet des scènes déplorables qui ont ensanglanté la capitale, et sur les moyens d'en empêcher le retour.

On parle diversement des mesures qui ont été arrêtées aujourd'hui en conséquence de ces événemens. Il a été question d'une ordonnance qui devait suspendre la liberté de la presse : ce bruit n'a sans doute d'autre fondement que les violences illégales commises ce matin à l'égard de plusieurs journaux et les saisies opérées sur d'autres feuilles, notamment sur la nôtre, sans que le public ait pu en comprendre le motif. Ce qui paraît le plus positif, c'est la nomination du maréchal Soult à la présidence du conseil, ainsi que la dissolution de l'artillerie parisienne, de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'Alfort. On croit généralement que ces mesures seront officiellement publiées demain.

Ce soir la ville est sombre et plongée dans le deuil et la tristesse, au souvenir des malheurs qui ont ensanglanté la journée. Ces sentimens dont nous sommes remplis nous-mêmes imposent silence à nos réflexions. Nous nous bornons à raconter des faits qui parlent plus haut que tous les commentaires, dans l'espoir que l'autorité, mieux avisée qu'aujourd'hui, voudra bien permettre que nos lecteurs des départemens soient informés de la situation de la capitale.

On porte à 1,600 le nombre des personnes arrêtées hier et aujourd'hui. (Journal ministériel.)

On annonce d'une manière positive la dissolution de l'artillerie de la garde nationale, de l'Ecole d'Alfort et de l'Ecole polytechnique; cette dernière sera reconstituée sur-le-champ, et 70 élèves qui ne sont nullement compromis, feront partie de la nouvelle organisation. (Idem.)

Une grande affluence s'est portée toute la journée à la Morgue, pour examiner les cadavres qui s'y trouvent entassés.

On ne connaît point encore le nombre des morts et des blessés; mais tout porte à croire qu'il est très-considérable du côté des insurgés. La garde nationale et la troupe de ligne ont perdu du monde. On regrette toutefois la mort de plusieurs officiers de distinction.

M. le préfet de la Seine a publié aujourd'hui la proclamation suivante : « Habitans de Paris !

» Après avoir si souvent échoué dans leurs criminels projets, les partis ennemis du bonheur et du repos de la France, viennent de se réunir encore une fois pour tenter un effort désespéré. Les alliés des chouans et les admirateurs de Robespierre et de Marat se sont donnés la main, dans l'espoir de détruire le gouvernement que la France a fondé sauf à se déchirer entre eux plus tard sur les ruines de nos institutions.

» La force publique et la sévérité des lois anéantiront cette coalition insensée.

» Habitans de Paris, vous êtes les premiers gardiens de ce trône élevé d'abord par vos mains et par vos cœurs, de ces institutions dont le centre est dans vos murs. Vous serez toujours les premiers à défendre et à protéger ce que vous avez été les premiers à vouloir et à proclamer.

» La garde nationale parisienne est sous les armes, assistée des gardes nationaux de la banlieue; leurs pelotons se mêlent par moitié avec ceux de la brave et fidèle ligne, pour marcher contre les rebelles.

» Le roi de votre choix est accouru dans vos murs; son gouvernement veille et agit avec unité, fermeté et promptitude; vos magistrats municipaux sont au milieu de vous, actifs, dévoués, marchant avec leurs insignes en tête de la garde citoyenne.

» Habitans de Paris, vous qui avez fait les grandes journées, vous ne voudrez pas en perdre le fruit ni en laisser ternir la gloire par une sédition d'hommes avides de pillage ou partisans de la dynastie déchue.

» Que les bons citoyens qui ne sont pas dans les rangs de la garde nationale s'empressent donc de favoriser ses mouvemens et ceux de la troupe qui marche avec elle; que tous ceux qui ne les secondent pas activement se tiennent du moins éloignés des rassemblemens, où leur présence est un obstacle au développement de la force et de l'énergie commandées par l'audace des factieux.

» Habitans de Paris, soyez sans crainte : ce que vous avez voulu, ce que vous avez choisi subsistera; car votre choix et votre volonté ont imprimé au gouvernement de juillet une force qu'il saura manifester.

» Paris, le mercredi 6 juin 1832.

» Le pair de France, préfet de la Seine, Comte de Bondy.

Les rédacteurs de la *Tribune* ont fait distribuer ce matin un imprimé en forme de placard, dans lequel ils annoncent que leurs bureaux ont été envahis par cent hommes de la garde nationale, fusil chargé, leurs formes rompues, leurs presses mises sous le scellé, trois d'entr'eux arrêtés avec dix compositeurs, qui tous ont été relâchés bientôt par le commissaire de police, malgré la garde nationale qui voulait qu'on s'assurât de leurs personnes. Leurs tables, leurs chaises, ont été, disent-ils, brisées par les gardes nationaux.

Ils annoncent qu'ils se porteront partie civile contre M. Gisquet et ses agens, et qu'ils se pourvoiront, s'il le faut, devant le conseil d'Etat. (Correspondance ministérielle.)

Le rapport par lequel M. de Montalivet a demandé au roi la dissolution de l'artillerie de la garde nationale parisienne expose qu'une assez grande partie de ce corps ne s'est pas montrée en parfaite harmonie avec la garde nationale tout entière.

Dans la réorganisation seront admis en première ligne ceux des artilleurs que la population de Paris a vu avec satisfaction se réunir aux légions pour combattre l'anarchie. (Idem.)

Parmi les rebelles tués ou pris aujourd'hui les armes à la main, se trouvent un assez grand nombre de réfugiés étrangers. (Journal ministériel.)

Un chef de bataillon du 12<sup>e</sup> léger, qui ordonnait à ses soldats de rester l'arme au bras, en présence des rebelles attaquant un poste, a été arrêté par ses officiers.

— Un mandat d'arrêt a été lancé contre MM. Garnier-Pagès, Cabet et Laboussière, députés. M. de Fitz-James est arrêté.

— Le roi et la reine ont visité les soldats de la ligne blessés.

— M. de Montalivet a déclaré qu'il irait voir à domicile les gardes nationaux blessés. Des pensions seront accordées aux veuves et aux orphelins.

— Nous avons fait, dans notre numéro d'hier, un récit vrai et modéré des événements qui ont affligé la capitale à la suite des honneurs rendus par cent mille hommes de la population et de la garde nationale aux restes du général Lamarque. Ce numéro a été saisi avec des précautions et un appareil tout-à-fait inaccoutumés. Le *Courrier Français*, le *Journal du Commerce* et le *Corsaire* ont été saisis en même temps. D'autres journaux, la *Tribune*, la *Quotidienne*, le *Courrier de l'Europe* et le *Bridon* n'ont pu paraître ce matin, parce que l'autorité avait pris, pendant la nuit, des mesures pour empêcher la publication. Nous apprenons que ces trois dernières feuilles qui croyaient jouir comme nous de la liberté de la presse, ont reçu en outre, ce soir, la signification de ne point paraître demain. Toutes ces saisies, opérées évidemment dans un but systématique, et pour empêcher que les départements ne reçoivent d'autres impressions que celles qui pourront résulter des récits officiels, ne nous permettent pas de faire sur ce qui s'est passé encore aujourd'hui des réflexions indépendantes. Pour faire connaître même les faits à nos lecteurs, nous serons forcés d'attendre que les journaux du gouvernement les aient publiés. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les décharges de mousqueterie et l'effusion du sang ont cessé à cinq heures du soir.

(National.)

— Cette nuit il y a eu encore quelque mouvement près des rues Saint-Martin et Saint-Denis; une fusillade s'est engagée, elle n'a pas été longue. Depuis minuit et demi, il n'a pas été tiré un coup de fusil.

Aujourd'hui la ville a repris son aspect accoutumé; les voitures circulent, la garde nationale ne stationne plus dans les rues; mais les postes sont toujours bien garnis. Quelques-uns même n'étant point assez grands pour contenir tous les soldats, ceux-ci sont couchés dans la rue, sur de la paille.

Les gardes nationales des environs de Paris arrivent à tout moment, et se rendent au Carrousel où le roi les passe en revue. Celle de Versailles est arrivée à midi avec son artillerie, attelée de chevaux de poste. Celles de Compiègne, Mantes, Pontoise, Rambouillet, etc., etc., sont entrées ce matin à six heures; elles avaient marché toute la nuit.

A tout moment le roi descend dans la cour pour recevoir quelque nouveau bataillon. Toute la journée, le Carrousel a retenti des cris de *Vive le roi! Vive la liberté!*

La foule visite les différents théâtres des combats d'hier.

Le marché des Innocents, les Halles, différentes maisons de la rue Saint-Denis, Aubry-le-Boucher, cloître Saint-Méry portent de nombreuses marques de balles. Les vitres sont partout cassées. L'église Saint-Méry est marquée de balles et de boulets.

Dans tous ces lieux on voit encore quelques débris de barricades, mais de toutes parts on repave les rues.

Quatre individus qui s'étaient établis sur la plate-forme de la porte St-Martin ont été saisis par la garde nationale et fusillés sur le boulevard.

(Corresp. ministérielle.)

— Notre position est changée; les scellés ont été mis sur les presses de trois journaux, et ils ont reçu l'injonction de cesser de paraître. Une descente de troupes a eu lieu au National pour arrêter M. Carrel et saisir ce journal. Le *Courrier* et quelques journaux ont été saisis. Ces saisies qui se renferment encore dans le cercle de la légalité, peuvent être suivies demain d'une interdiction extra-légale de paraître à l'avenir. La presse n'est plus sous le régime de la loi, le ministère veut faire peser sur elle les conséquences de sa triste victoire.

(Courrier Français.)

Ce matin, malgré la fusillade qui retentissait aux environs du palais de justice, les membres de la cour de cassation, de la cour royale et du tribunal de première instance, les jurés appelés au service des assises et un grand nombre d'avocats et d'avoués étaient présents; cependant, comme il eût été impossible de donner défaut contre ceux des jurés, des témoins ou des parties que les circonstances ou le service de la garde nationale auraient empêchés de se présenter, les audiences sont restées fermées.

(Journal des Débats.)

#### RAPPORT AU ROI.

Sire,

La prévoyance du gouvernement lui commande d'adopter aujourd'hui toutes les mesures propres à prévenir à jamais le retour de tentatives pareilles à celles qui ont affligé la capitale depuis hier; et c'est par une répression forte des désordres actuels qu'il obtiendra ce résultat.

Votre Majesté, en traversant aujourd'hui les rangs de la population pressée sur ses pas, a distingué, à travers l'expression si vive de son dévouement, celle de sa confiance dans la fermeté du pouvoir, qui ne manquerait pas plus aux bons Français, que ceux-ci ne lui ont manqué dans cette circonstance.

Quand de généreux citoyens viennent rivaliser avec les plus braves soldats de zèle et d'intrepidité, le gouvernement serait coupable en effet de ne pas déployer tous les moyens qui lui appartiennent pour protéger efficacement leur propriété, leur industrie, leurs familles, leurs personnes lâchement assassinées du haut des fenêtres de la ville dont la prospérité est leur ouvrage.

Ce n'est pas assez que la force matérielle ait anéanti aujourd'hui sur tous les points la révolte en armes; il faut qu'une force morale, toute puissante, frappe d'interdit l'esprit de sédition, en pénétrant par des recherches rapides, par une action vive, au fond des complots que les factions coalisées ont ourdis.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de déclarer Paris en état de siège.

Ce n'est pas après la répression des troubles par la force armée, qu'il est besoin de rassurer la population sur la portée de cette mesure, qu'elle a désirée elle-même, trop généralement, pour ne pas s'être rendu compte de son véritable caractère. Elle a senti que c'était dans le sein de la ville même où naquit, où triompha la révolution, qu'il convenait de la défendre avec plus d'énergie contre les efforts des factieux qui veulent nous ravir cette révolution, ou lui en substituer une autre pleine d'orages et de dangers. Il faut garantir l'avenir comme on a maintenu le présent, et pour cela mettre en dehors la loi la loi tout entière, comme on y a mis les ressources matérielles, afin de ne pas prolonger le malheur de la situation et des nécessités qu'elle entraîne.

Tel sera, pour Paris, l'objet et l'effet de l'état de siège: rendre la force publique plus présente et plus active, sans rien changer du reste, en tout ce qui ne concerne ni les préparatifs ni l'exécution du complot et de la révolte, à la juridiction ordinaire et à la marche habituelle de l'administration. Pour tout dire, en un mot, c'est la conspiration seule qu'il s'agit de mettre en état de siège dans Paris.

Au reste, Sire, c'est à Paris surtout qu'une mesure de ce genre sera essentiellement temporaire; peu de jours suffiront sans doute à un pou-

voir actif pour la rendre complètement efficace. Elle le sera, et cette belle capitale aura su conquérir l'ordre, en juin 1832, comme en juillet 1830 elle a su conquérir la liberté!

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire, de Votre Majesté, etc.

Le pair de France, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.

MONTALIVET.

Le roi, considérant que des attroupements séditieux se sont montrés en armes dans la capitale, que leur présence a été signalée par des attentats contre les propriétés publiques et privées, et par des assassinats contre les gardes nationaux, la troupe de ligne, la garde municipale et les agents de l'autorité publique;

Qu'il importe de protéger, par des mesures promptes et énergiques, la sûreté publique contre le retour de semblables attentats;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur,

Auons ordonné et ordonnons ce qui suit:

La ville de Paris est mise en état de siège; néanmoins il n'est rien dérogé aux dispositions relatives au commandement et au service de la garde nationale.

Paris, 7 juin.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Je vous disais hier, en finissant, que la bataille était perdue pour le parti républicain; la victoire a même été plus prompte que je ne l'avais cru, car le courrier partait à peine, que St-Méry, dernier retranchement des insurgés, était enlevé non pas à coups de canon comme le disent les journaux de ce matin, mais seulement à coups de levier. Les portes de l'église ne portent pas la moindre trace de boulet ou de mitraille; mais des maisons voisines, celles notamment qui font le coin de la rue St-Martin et de la rue Neuve-St-Méry en ont été criblées. Le café du coin de la rue des Arcis et du quai de Gèvres a été également fort maltraité: c'est un des derniers points qui aient tenu. Le restaurant du *Veau-qui-Tête*, sur la place du Châtelet, n'a point été occupé, quoi qu'en dise le *Nouvelliste* ce matin. C'est le café du coin du quai qui avait été changé en fort par quelques jeunes gens. Ils en ont été délogés vers six heures.

Tout le monde s'accorde à admirer, même ceux qui le maudissent en même temps, le courage héroïque déployé par les énergiques jeunes gens qui ont poussé jusqu'au bout leur rôle dans cette échauffourée qu'a provoquée criminellement la police.

On ne cite parmi les 160 à 170 morts du parti républicain aucune des notabilités dont les noms ont souvent retenti à vos oreilles. Ceux qui ont succombé sont pour la plupart des jeunes gens et de pauvres ouvriers. La ligne a perdu plusieurs officiers et 150 hommes; la banlieue un colonel, cinq officiers et 60 hommes; la garde nationale de Paris 40 à 45 hommes, dont trois officiers. Il y a de 400 à 500 blessés en tout.

Aujourd'hui Paris est occupé militairement, des régiments sont campés aux Champs-Élysées et sur les principaux points, et on a commencé à procéder au désarmement de l'artillerie de la garde nationale, et à des recherches pour faire rentrer les fusils pris dans divers dépôts avant-hier. On croit qu'aussitôt les perquisitions faites et le désarmement opéré, l'état de siège cessera.

Cette mesure extraordinaire eût d'ailleurs causé moins d'étonnement, si elle eût été prise hier soir, quand le danger était imminent et la guerre réelle. Elle avait été proposée dans le conseil d'avant-hier, et repoussée. Hier on la demandait encore, et on se disposait à la prononcer, en la restreignant au seul arrondissement où la guerre était concentrée, quand une victoire prompte a fait changer de dessein. Lorsque MM. Lafitte, Odilon-Barrot et Arago se sont rendus auprès du roi, S. M. les a informés qu'en effet on lui avait proposé et qu'elle n'avait point adopté cette grave mesure. Aussi, le *Moniteur* a-t-il grandement surpris tout le monde ce matin, d'autant plus qu'il ne donne aucune des explications officieuses qu'on a fait courir à ce sujet, et que plus haut j'ai reproduites.

Voici, sur la visite des députés au roi, quelques détails; ils ont dit:

« C'est précisément parce que le gouvernement est victorieux qu'il peut, sans paraître céder, avouer ses erreurs et les réparer. C'est en se ralliant aux principes de la révolution de 1830, et aux hommes vraiment patriotes, qui croient que la monarchie actuelle n'exclut point le développement entier de tous les germes de la liberté; c'est en rentrant dans les voies dont il est sorti au 13 mars, c'est en se rapprochant des patriotes que le gouvernement contentera le parti républicain. En parlant ainsi, nous n'ignorons pas que ces conseils seront difficilement écoutés dans l'enivrement de la victoire; mais nous avons cru devoir les soumettre à la sagesse du roi. »

Ces paroles n'ont eu pour le moment aucun résultat. Le ministère triomphe de sa victoire d'hier, sans voir le prix qu'elle a coûté et l'avenir qu'elle prépare. L'état de siège mis après coup sur Paris est une suite de cet enivrement. Les amis du cabinet assurent que son intention est de convoquer les chambres pour le 25 juillet, afin qu'elles prononcent pour ou contre son système. En vous répétant ce bruit, je doute fort qu'on persiste dans cet appel aux pouvoirs parlementaires. On ne se présentera aux chambres que le plus tard possible.

— Les nouvelles de l'Ouest d'aujourd'hui annoncent une reprise d'hostilités presque générale. Des communes tranquilles de la Loire-Inférieure se sont levées en assez grand nombre. Je sais que les carlistes attendent d'ici à deux jours

des nouvelles non moins tristes du Midi. Deux ou trois chefs de chouans, revenus à Paris depuis quelques jours, sont repartis hier, disant que la victoire remportée par le gouvernement tuait les patriotes des départements, et que n'ayant plus affaire qu'au juste-milieu ils étaient sûrs du succès.

— On dit que la ville qui est tombée au pouvoir des carlistes en Bretagne, est Châteaubourg, et qu'ils ont tué le maire et huit notables habitants.

— Hier, dans la rue, un député du centre gauche (M. le comte Jaubert), rencontrant M. Degouve de Nuncques, le prit violemment à la gorge, et le serrant avec tout l'avantage qu'a un jeune homme sur un vieillard: « Ah! ah! s'écria-t-il, j'en tiens donc un des gredins de signataires du compte-rendu; je vais l'étrangler. » La foule sépara les deux représentants. Ce matin, M. Ed. Degouve de Nuncques fils est allé demander à M. Jaubert compte de cet outrage. Nous ignorons encore le résultat de cette visite.

— On dit qu'entre MM. Garnier-Pagès et Carrel, M. Cabet, député de la Côte-d'Or, est sous le coup d'un mandat d'arrêt.

— Le bruit court cet après-midi, que le gouvernement a fait signifier à un illustre général l'existence de l'ordonnance de mise en état de siège, et qu'il lui a enjoint, en vertu des pouvoirs discrétionnaires que cette ordonnance confère de quitter Paris immédiatement. Nous prenons ce bruit pour une fable ridicule.

Le tems me manque pour m'assurer chez le général lui-même de la vérité de ces bruits, mais tout fait croire qu'ils sont absurdes.

On mêle aussi le nom de M. Mauguin dans les bruits d'arrestation. Voici ce que je sais: Un cri de *vive la république!* ayant été poussé sur la place Vendôme, derrière M. Mauguin, ce député fit de vifs et chaleureux reproches au jeune homme qui se l'était permis: vous êtes ici pour honorer la mémoire de Lamarque, dit-il à ce jeune homme, et non pour nous faire connaître votre opinion sur une forme quelconque de gouvernement, faites quand il vous plaira une cérémonie en l'honneur de la république, mais en son nom ne troublez point celle-ci.

M. Mauguin, ainsi que la plupart des députés, s'était retiré du convoi des premières manifestations faites auprès du pont d'Austerlitz.

## Annonces judiciaires.

(68)

VENTE JUDICIAIRE

D'un fonds de librairie en détail.

Jeudi prochain, quatorze juin mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place du marché dite de St-Nizier de cette ville, il sera procédé, à la vente au enchères et au comptant, au préjudice des sieurs Jean Lugué et Laurent Orce, libraires, demeurant à Lyon, petite rue Mercière, n° 4.

D'un mobilier consistant en tables, bureaux, banques, poêle en fonte, batterie de cuisine, rayonnages, etc.

Et de marchandises en librairie, consistant en environ 6,000 volumes, tant brochés que reliés et en feuilles, de divers ouvrages classiques, histoires, sciences et de piété, français, italiens, espagnols et anglais, etc., etc.

(66) Mardi, douze juin mil huit cent trente-deux, dix heures du matin, sur la place des Carmes, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, garde-robe, tables, miroir, banque, balances, poids, couteaux, buffet, poêle, réchaud, etc.

## Annonces diverses.

(58) A vendre de gré à gré, en gros ou en détail. — Une belle propriété dans une belle position, sise à Couzon, à mi-coteau, à cinq minutes du village: elle se compose de maison bourgeoise, vaste et commode, dans le meilleur état, avec jardin, terrasse, salle d'ombrage et chapelle. Cette maison est propice à un collège, pensionnat, ou à loger une nombreuse famille. La superficie des bâtiments, jardin, terrasse, salle d'ombrage et chapelle est de quatre bicherées en tout. L'on pourrait y joindre la quantité de terrain que l'acquéreur désirerait, qui serait à prendre dans un clos en face du précédent, qui se compose de pré, terre et vigne, où l'on communiquerait par un petit pont en bois.

Cette vente aura lieu le 17 juin et jours suivants, dans la maison du maître, par M. Thonnerieux fils aîné.

S'adresser, avant le jour indiqué, au domicile de ce dernier, grande rue Mercière, n° 32.

(52)

VINS DE 8 QUALITÉS.

A. Soulié, propriétaire à Frontignan, vient d'ouvrir un magasin grande rue Mercière, n° 43, pour y vendre les vins de sa récolte de chaque année, se composant des qualités suivantes: vins première qualité, muscat rouge, le flacon, 3 fr.; le blanc, 2 fr. Deuxième qualité, rouge, la bouteille, 1 fr. 50 c.; blanc, 1 fr. 25 c. Vins rouges pour ma-lade, dit *Alicante*, la bouteille, 1 fr. 25 c.; vieux et dit St-Georges, 1 fr. la bouteille, se vendent avec garantie de leur nature. Le propriétaire s'engage de rembourser aux personnes qui lui achètent, s'ils trouvent que son vin ne soit pas naturel. On verra dans son magasin le modèle de quittance qu'il donne aux personnes qui achètent 5 bouteilles et au-dessus.

A porte-pot: vin blanc le litre, 8 sous; le rouge, 7 sous.

A Lyon, le 8 juin 1832.

Soulié.

## Bourse de Lyon. — 9 juin 1832.

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars.  | 97 1/2 |
| Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 déc.  | 97 1/2 |
| rente piémontaise 5 p. 0/0 jous. du 31 déc. | 69 1/2 |

Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de Brunet, Grand-rue Mercière, n° 44